



**Assemblée générale  
Conseil des droits de l'homme  
11<sup>ème</sup> session**

**Point 4: Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil des droits de l'homme**

**Monsieur le Président,**

Depuis environ deux mois les peuples indigènes de l'Amazonie péruvienne mènent une grève générale pacifique, en réaction à onze décrets pris par le gouvernement péruvien, favorables aux Traité de libre commerce avec les Etats-Unis au détriment de leurs droits et de l'environnement.

Selon l'AIDESEP (Association interethnique pour le développement de l'amazonie péruvienne), organisation faitière des peuples autochtones d'Amazonie péruvienne, ces décrets sont anticonstitutionnels et violent les droits fondamentaux des peuples autochtones de ce pays dont la convention 169 de l'OIT.

En réponse, le gouvernement péruvien a non seulement instauré l'état d'urgence, mais a de plus lancé le vendredi 5 juin à l'aube une opération militaire et policière pour déloger les grévistes sur la route Belaunde Terri (lieu-dit la « Curva del Diablo » dans le département d'Amazonas, au nord du pays). Selon les dernières informations, les affrontements ont causé la mort de trente deux personnes dont 25 indigènes (parmi les peuples Awajun et Wambi) et sept policiers. La police et l'armée auraient lancé depuis des hélicoptères des bombes lacrymogènes et tiré sur les manifestants.

Ainsi, le gouvernement péruvien refuse non seulement d'entamer un dialogue réclamé par les peuples indigènes depuis le début de la crise, mais tente de les criminaliser, comme en témoigne le récent mandat d'arrêt (selon la presse) lancé contre tous les dirigeants de l'AIDESEP, dont Alberto PIZANGO son président, accusés de « comportements de délinquants ».

**Monsieur le Président,**

Une fois de plus, on trouve à l'origine de cette crise l'exploitation des ressources minières, pétrolières, forestières, ou autre, sans que les populations concernées ne soient consultées et leurs droits respectés.

**Nous exhortons le gouvernement péruvien à :**

- **annuler les décrets incriminés ainsi que ceux adoptés en 2007 assurant l'impunité aux agents de l'Etat qui tuent ou blessent des manifestants pacifiques ;**
- **renoncer à criminaliser les mouvements sociaux ;**
- **entamer le dialogue avec les représentants des peuples autochtones dont l'AIDESEP.**

**Par ailleurs, nous demandons au Conseil des droits de l'homme d'enclencher ses mécanismes de protection des droits humains pour assurer le respect des droits des peuples autochtones dans ce pays.**

Je vous remercie **Monsieur le Président.**